

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT  
DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N° 2**

COMPTE-RENDU DU VENDREDI 28 MARS 2003

Pierre-Yves DUFOUR, Président du Conseil de Développement de l'Agglomération Boulonnaise, accueille l'assemblée et informe que la réunion est publique.

Michel AGNES du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale est aujourd'hui invité pour aborder la question du PLDAIE. Le Conseil de Développement étant une interface à l'écoute des propositions et des suggestions, il serait intéressant de pouvoir programmer une intervention sur un sujet précis par réunion plénière. Tous les membres du Conseil ont la possibilité de proposer des interventions au Bureau.

Puis, avant de passer la parole à Michel AGNES, Pierre-Yves DUFOUR propose aux membres du Bureau de se présenter.

Marie-Christine PAUL, directrice de l'Hôpital Duchenne, et responsable du groupe santé au sein du conseil de développement : importance de la santé sur un territoire.

Guillaume MORLET, créateur de la société Magellan Concept : évolution des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Jacques BLOND, de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, est coordonnateur emploi-formation.

Richard DEMAN, Directeur d'AUCHAN.

Philippe VALETTE, Directeur de Nausicaa, en charge du développement touristique, qui lui semble très important pour Boulogne.

Yves GIRAUD, Directeur E.D.F.-G.D.F.

Denis GUERIN, Unité Territoriales des Affaires Sanitaires et Sociale, responsable des actions sociales et médico-sociales.

Pierre-Yves DUFOUR, secrétaire à la Chambre de Commerce et d'Industrie, Président de la commission économique au Syndicat Mixte Côte d'Opale et Président de Boulogne Synergie.

La séance commence donc par l'intervention de Michel AGNES sur le PLDAIE.

Michel AGNES remercie le Président du Conseil de Développement pour son invitation. Il souligne que c'est la première fois que le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale est invité au sein d'un Conseil de Développement.

En brève introduction, Michel AGNES présente le SMCO. Cette structure a un statut spécifique et figure comme un syndicat mixte ouvert : toutes les structures peuvent y être intégrées. Le Président du SMCO est M. Michel DELEBARRE et le Bureau est complété par les Présidents des trois autres grandes intercommunalités du territoire du Syndicat (Calais, Saint-Omer et Boulogne) et des Présidents de quatre Chambres de Commerce et d'Industrie de ce même territoire. Le SMCO se veut fédérateur et travaille sur les dossiers intéressant l'ensemble du littoral Côte d'Opale.

Le PLDAIE (Programme Local de Développement des Activités, de l'Insertion et de l'Emploi) est une politique mise en place par le Conseil Régional. Le travail du SMCO est d'assister la Région sur cette politique car il s'agit d'un axe majeur du développement des territoires. L'objectif est de créer, à l'échelle du territoire, les conditions d'un environnement porteur pour le développement des activités et de l'emploi. Les PLDAIE permettront de :

- développer des projets résultant de la mobilisation des acteurs économiques locaux, intégrant l'ensemble des problématiques du champ économique ;
- décliner les politiques économiques que la Région juge prioritaire (ARTT, *nouvelles activités - nouveaux services*, programme sur la création d'entreprises, programme sur l'artisanat, insertion par l'économie, etc.).

Le SMCO a pour rôle d'aider les territoires urbains et ruraux de la Côte d'Opale à définir leurs priorités en matière de développement économique ainsi que sur le plan des aides économiques. Pour ce faire, il a déjà plusieurs contacts avec les territoires :

- grande avancée avec l'Agence d'Urbanisme de Saint-Omer sur le Plan de Développement Economique de l'Audomarois (corrélation avec la politique régionale et soutien à d'autres secteurs sur le domaine de l'eau) ;
- sur le Dunkerquois : développement du port, travaux sur le tourisme rural et l'accueil à la ferme ainsi que sur le potentiel touristique du Dunkerquois ;
- plusieurs échanges avec l'agglomération boulonnaise (Communauté d'agglomération et Boulogne Développement). L'aide pourrait se traduire par un poste de chargé de mission pour rechercher les différentes pistes de développement économique pour le territoire Boulonnais.

Selon M. AGNES, le PLDAIE est une chance pour les territoires locaux de faire émerger puis d'afficher leurs priorités (en terme économique ou d'infrastructures par ex.) et de les faire remonter au niveau régional en vue d'une mise en œuvre efficace. Le Conseil Régional a déjà conscience de certaines grandes priorités : développement du port et de la filière halieutique, travail autour des questions de l'agro-alimentaire (au niveau du Pays) et des opportunités touristiques avec l'arrière-pays.

Le 13 juin prochain se tiendront les Rencontres du Littoral au niveau du SMCO pour faire remonter des premiers éléments au Conseil Régional, parce qu'il semble utile pour M. AGNES d'avoir une « parole littorale ». Il sera d'ailleurs intéressant que les membres du Conseil de Développement du Boulonnais puisse avoir un avis sur le développement du littoral.

Après avoir remercié Monsieur AGNES, Pierre-Yves DUFOUR souligne que différents points de cette intervention pourront être étudiés par le Bureau du Conseil de Développement.

Puis il passe au deuxième point de l'ordre du jour : le règlement intérieur. Il indique que Sébastien DESOMER est le lien entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et le Conseil de Développement.

En ce qui concerne le règlement intérieur, celui-ci fait état des grandes lignes du fonctionnement intérieur de l'assemblée et explique les différences entre le règlement initial et les modifications.

Pierre-Yves Dufour émet une remarque concernant la durée des mandats. Le Conseil de Développement ne doit pas être un outil qui fonctionne dans sa périodicité à l'image de la politique, afin de permettre de faire perdurer le travail du Conseil de Développement au-delà des échéances électorales.

M. DESOMER fait état des autres modifications, notamment dans la mise en place des groupes de travail permanents qui seront au nombre de six : développement durable, économie et relations sociales, tourisme, communication, aménagement du territoire et port. Ensuite, il est évoqué la mise en place de groupes de travail thématiques : la pêche, la santé, le transmanche pourraient être des sujets abordés de façon plus ponctuels... Le fonctionnement des groupes de travail : ce sont des groupes permanents, qui perdurent de 3 ans en 3 ans. Les groupes de travail sont ouverts à tout le monde, sous la responsabilité de chaque président. Autre point important abordé dans les modifications du règlement intérieur : les membres associés et les conseillers techniques.

Pierre-Yves DUFOUR rappelle que seuls les 58 membres ont pouvoir de vote. Certains organismes n'ont pas encore nommé leurs responsables. Les membres associés seront convoqués en permanence aux plénières. Les conseillers techniques seront quant à eux susceptibles d'apporter ponctuellement des explications, des aides sur certains sujets.

Est évoqué ensuite la question du budget, il sera nécessaire au Conseil de Développement de disposer d'un budget de fonctionnement. Pour le moment, il bénéficie d'un appui logistique par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Pierre-Yves Dufour précise que la constitution du budget se préparera en réunion de Bureau, mais que tout avis est le bienvenu.

Murielle DAMIENS s'interroge sur le « recrutement » des personnes qualifiées. M. DUFOUR précise qu'il s'agit de personnes que ne représentent pas une structure mais siègent comme membre permanent au Conseil de Développement en raison de leurs compétences et expériences du territoire boulonnais. Par exemple, Marc CHOAIN, ancien Maire de Wimereux, est une personnalité qualifiée. Cela n'a pas de rapport avec les conseillers techniques ou les membres associés.

Jean-Pierre SERGENT rappelle l'article du règlement traitant de l'émargement en début de réunion, point important si l'on souhaite des personnes vraiment intéressées au sein du Conseil de Développement. Pierre-Yves DUFOUR souligne

qu'il serait bon qu'une personne soit présente à l'entrée de la salle et que chaque membre puisse émarger en début de réunion, afin de pouvoir contrôler la présence minimale de chaque membre telle que définie dans le règlement intérieur à 50%.

Alain BOISSON s'interroge sur la nécessité d'une adresse mail propre au conseil de développement. Pierre-Yves DUFOUR approuve et regrette, par ailleurs, que la presse n'ait pas relaté le communiqué qui avait été envoyé pour cette plénière. La communication est un point important pour le Boulonnais mais aussi pour le Conseil de Développement.

Il est procédé au vote du règlement intérieur, aucune abstention, ni vote contre.

Conformément au point suivant à l'ordre du jour, Pierre-Yves DUFOUR propose la candidature des membres associés :

- Philippe AYE, directeur de la maison de retraite Gaston Houzel ;
- Thierry BARSBY, Manager de ville à Boulogne sur Mer ;
- Marcel BINOIT, directeur de Logis 62 ;
- Olivier DELBECQ, Boulogne Développement ;
- Monsieur DEVOS, Chef de service au Centre Hospitalier – Président de la C.M.E. ;
- D. EVRARD, Directeur de la Société B.F.T., Président de la S.N.M. ;
- Jean-Claude JURY, ex-Directeur Régional EDF-GDF ;
- Philippe OLIVIER, commerçant, Vice-Président à la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Jacques PAVEAU, directeur du CGU de Boulogne,
- Dominique SOCHALA, ex-cadre de TRB, membre de l'association EGEE ;
- Michel WATEL, Directeur Commercial de Guinet.

Il est procédé au vote de nomination des membres associés, celui-ci n'apporte ni opposition, ni abstention. Puis, Pierre-Yves DUFOUR propose la candidature des conseillers techniques :

- Catherine BLANC ;
- Association COBATY (groupement de professionnels du bâtiment).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est souligné que le nombre de membres associés et de conseillers techniques se veut restreint et qu'il n'y aura pas de nouvelles nominations à chaque plénière.

Concernant les groupes de travail, M. PAQUENTIN demande si les associations pourront contribuer aux travaux. Pierre-Yves DUFOUR informe que tout le monde peut participer aux groupes de travail. Ce n'est pas une démarche politique. Il s'agira d'en avertir le président du groupe qui est seul à décider de la meilleure organisation de son groupe et peut ainsi admettre les personnes qui se sentent concernées par son travail.

A ce sujet, le Président du Conseil de Développement fait état des différents groupes de travail permanents et propose les présidents de ces groupes :

- le développement durable (Président : Jean-Claude JURY) ;
- l'aménagement du territoire (Président : Jean-Daniel VAZELLE) ;

- l'économie et les relations sociales (Président : Yves DUCROCQ, *Président des Carrières du Boulonnais*) ;
- le tourisme (Président : Philippe VALLETTE) ;
- la communication (appel à candidatures pour le poste)
- le port (Président : Daniel EVRARD).

puis il aborde les groupes de travail ponctuels :

- la santé (Présidente : Marie-Christine PAUL)
- les Technologies de l'Information et de la Communication (Président : Monsieur PIAU, *Directeur de France Télécom Boulogne*).

Ces nominations n'appellent aucune remarque.

Le premier point dans le groupe « Technologies de l'Information et de la Communication » pourrait être le haut débit pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Un appel à candidature est lancé auprès des membres pour composer les groupes de travail.

D'autres groupes de travail thématiques pourraient voir le jour : le transmanche, l'habitat, la TPU, l'harmonisation des actions du conseil de développement... Il est aussi proposé, en plénière, d'inviter les Présidents des conseils de développement voisins.

Philippe VALLETTE pense qu'il ne faut pas oublier le développement culturel dans l'agglomération.

Il est ensuite fait état du calendrier des prochaines réunions :

<i>Réunions de Bureau</i>	vendredi 16 mai (reportée au lundi 19 mai à 18h00)
	vendredi 13 juin
	vendredi 26 septembre
	vendredi 21 novembre

<i>Réunions plénières</i>	vendredi 20 juin
	vendredi 28 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.